DOSSIER D'INFORMATION

(conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une installation radioélectrique pour le site T41623

68-70 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
92000 NANTERRE

Date : 02/10/2020

bouygues TELECOM

bouygues TELECOM

SOMMAIRE

1. Courrier adressé au Maire
2. Fiche d'identité du site
3. Fonctionnement d'un réseau mobile
4. Motivations de notre projet
5. Phases de déploiement d'une nouvelle installation
6. Détails du projet :
    - 6.1 Extrait cadastral
    - 6.2 Plan de situation à l'échelle
    - 6.3 Plan de masse
    - 6.4 Vue en élévation
    - 6.5 Photos du lieu avant travaux
    - 6.6 Photomontage du lieu après travaux
    - 6.7 Caractéristiques d'ingénierie du projet
7. Calendrier indicatif des travaux
8. Informations complémentaires
9. État des connaissances scientifiques

bouygues TELECOM

1. COURRIER ADRESSÉ AU MAIRE

Hôtel de ville de NANTERRE
À l'attention de Monsieur le Maire
88 rue du 8 mai 1945
92000 NANTERRE

Objet : Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom

68-70, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
92000 NANTERRE

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'information relatif à l'implantation d'une installation de radiotéléphonie mobile à l'adresse suivante :
68-70 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU, 92000 NANTERRE

Si les pouvoirs publics comme les acteurs économiques conviennent que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement et de la compétitivité des territoires, il apparait aussi que la mise à disposition d'un dossier d'information, complet et pédagogique, est un gage de transparence pour les riverains.

Dans le cas présent, ce projet répond à **l'explosion des usages mobiles constatée dans la zone de déploiement.** Il permettra aux utilisateurs, y demeurant ou de passage, d'accéder à des services numériques mobiles dans des conditions confortables et conformes à leurs attentes.

Nous souhaitons rappeler que les licences délivrées par l'État nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2ème, 3ème et 4ème génération prévoient également des obligations à la charge de l'opérateur, régulièrement contrôlées, en termes de couverture du territoire et de qualité de service.

Nous espérons que ce dossier d'information répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

Nous demeurons aussi à la disposition de vos services et de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Commune : NANTERRE

Nom du site : T41623

Adresse du site :

68-70 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
92000 NANTERRE

Coordonnées du site :

X : 590416,32 Y : 2432027,84 Z : 54.00m

Le projet concerne une :

◉ **Installation d'une nouvelle antenne-relais**

○ **Modification substantielle d'une antenne-relais**

Et fait l'objet de :

Déclaration préalable :	◉ **oui**	○ **non**
Permis de construire :	○ **oui**	◉ **non**

bouygues TELECOM

3. FONCTIONNEMENT D'UN RESEAU MOBILE

Un réseau de télécommunication mobile se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais.

Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs a des conséquences sur le niveau de qualité de service. D'où la nécessité d'adapter le réseau à la réalité des usages pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Concrètement, cela se traduit sur le terrain par :

- La continuité des cellules pour éviter toute zone non couverte
- Le rajout de cellules pour fluidifier l'écoulement du trafic
- L'ajout de fréquences sur un site existant pour absorber le trafic

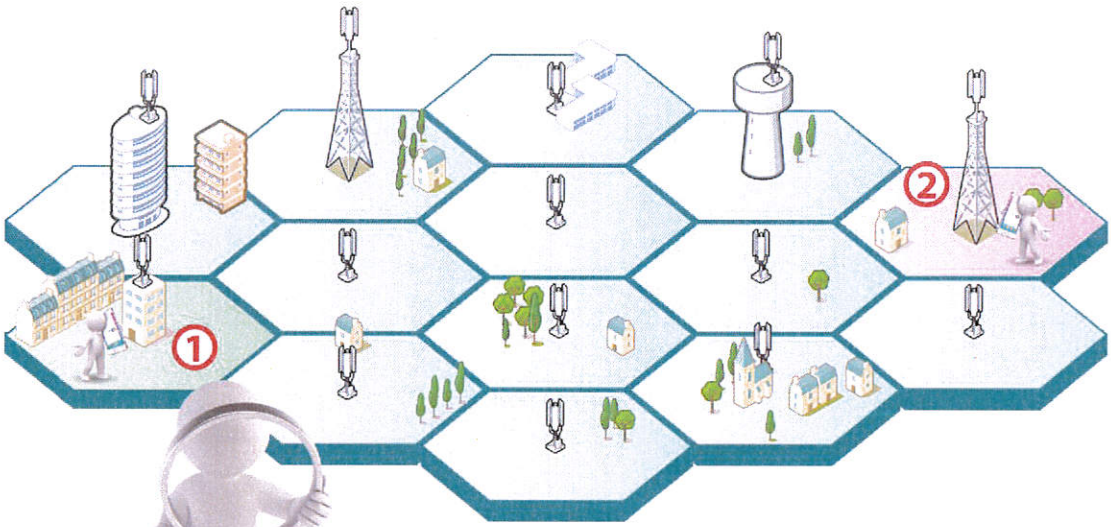

Plus en détail, une communication se déroule de la manière suivante :

bouygues TELECOM

4. MOTIVATIONS DE NOTRE PROJET

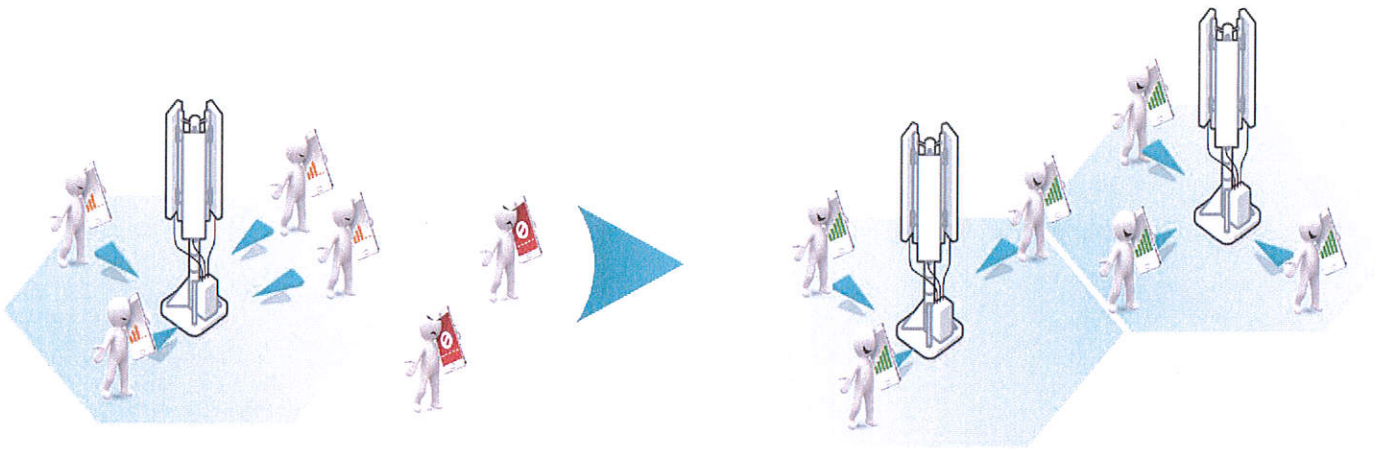

Le développement des usages des smartphones et tablettes a considérablement augmenté le trafic observé dans la zone considérée. Pour répondre à la forte croissance de ces nouveaux usages, Bouygues Telecom souhaite renforcer son équipement antennaire. Ainsi, les utilisateurs de la zone pourront bénéficier de débits plus confortables et conformes à leurs usages.

5. PHASES DE DEPLOIEMENT DU PROJET

Étapes du déploiement d'un nouveau relais

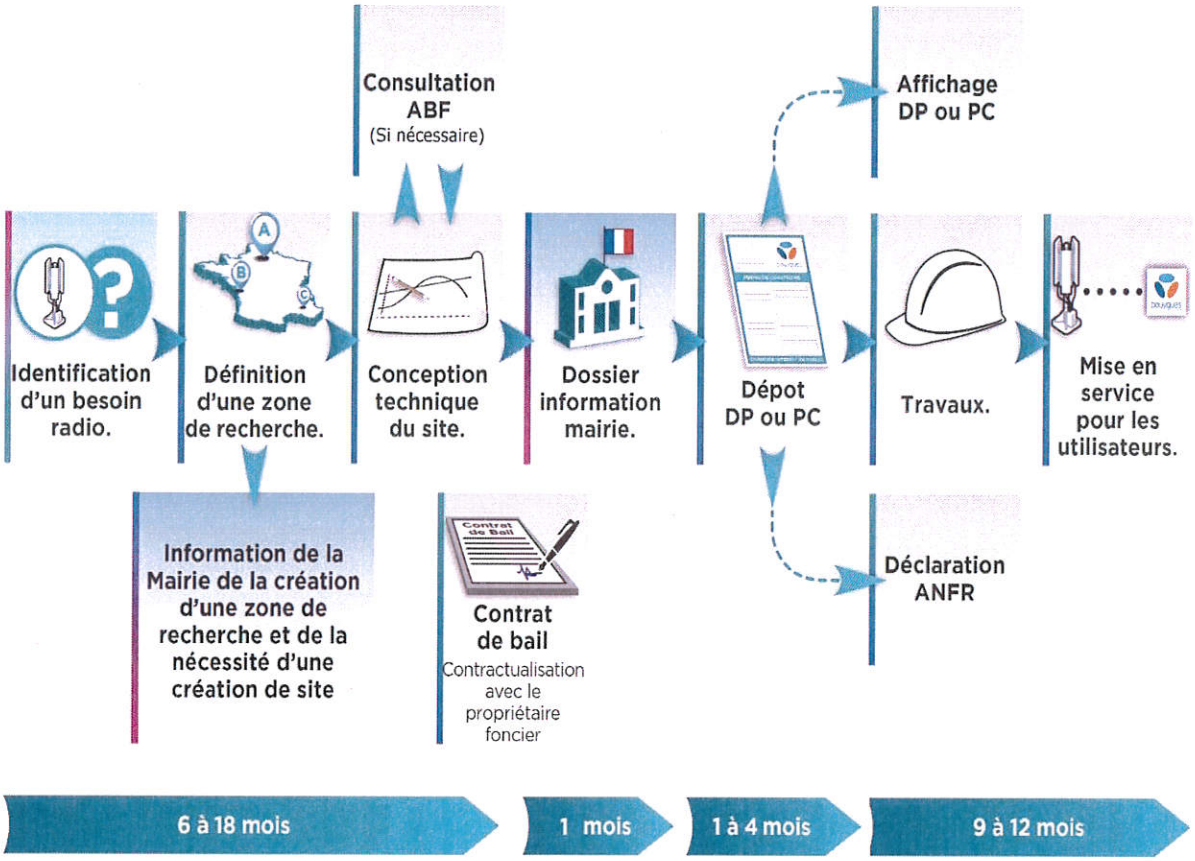

6.1. EXTRAIT CADASTRAL

Département :
HAUTS DE SEINE

Commune :
NANTERRE

Section : BQ
Feuille : 000 BQ 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/06/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
NANTERRE
PTGC des Hauts-de-Seine 235, Avenue Georges Clémenceau 92756
92756 NANTERRE cedex
tél. 01 41 37 84 50 -fax
ptgc.hauts-de-seine@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

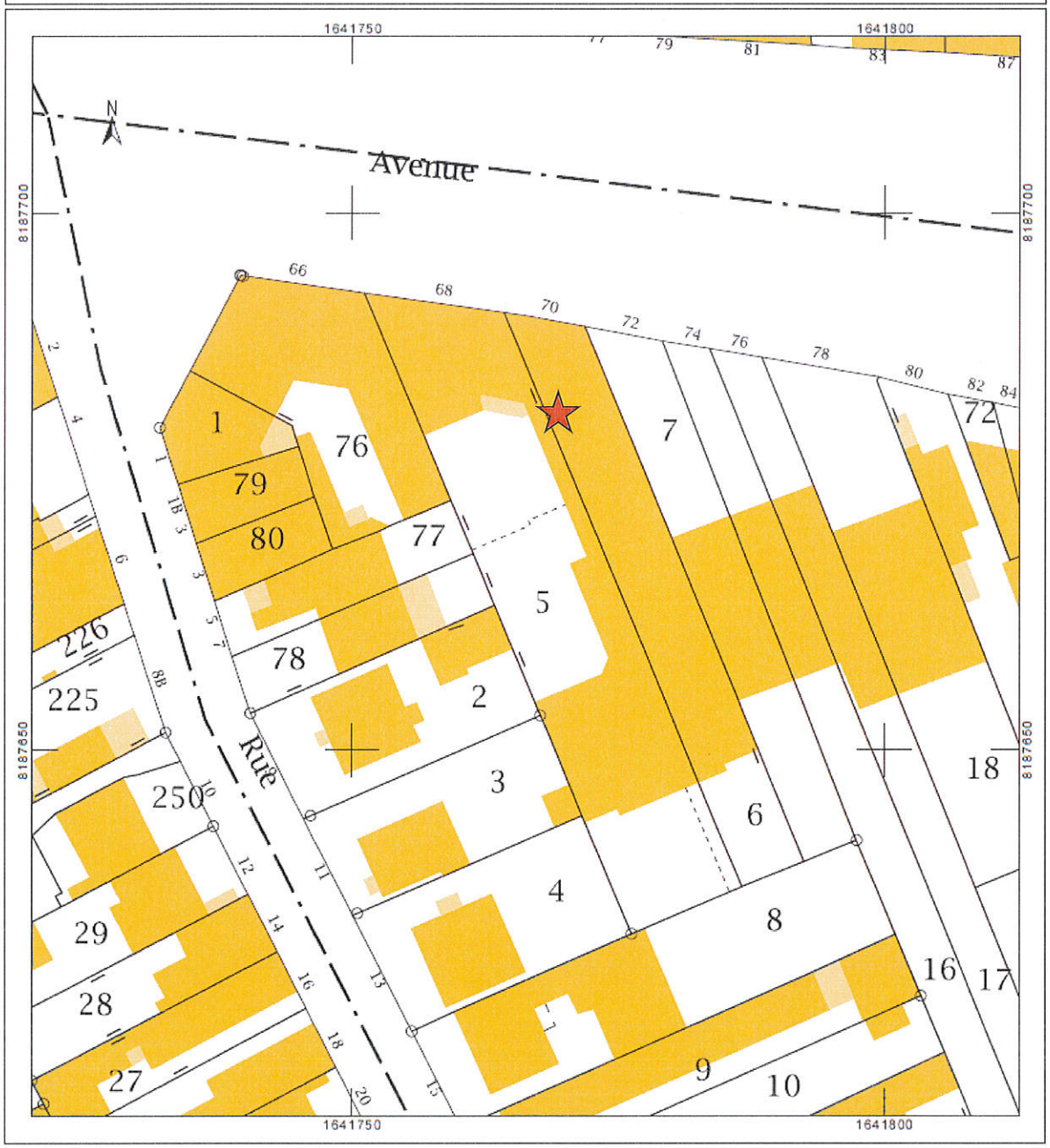

6.2. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE

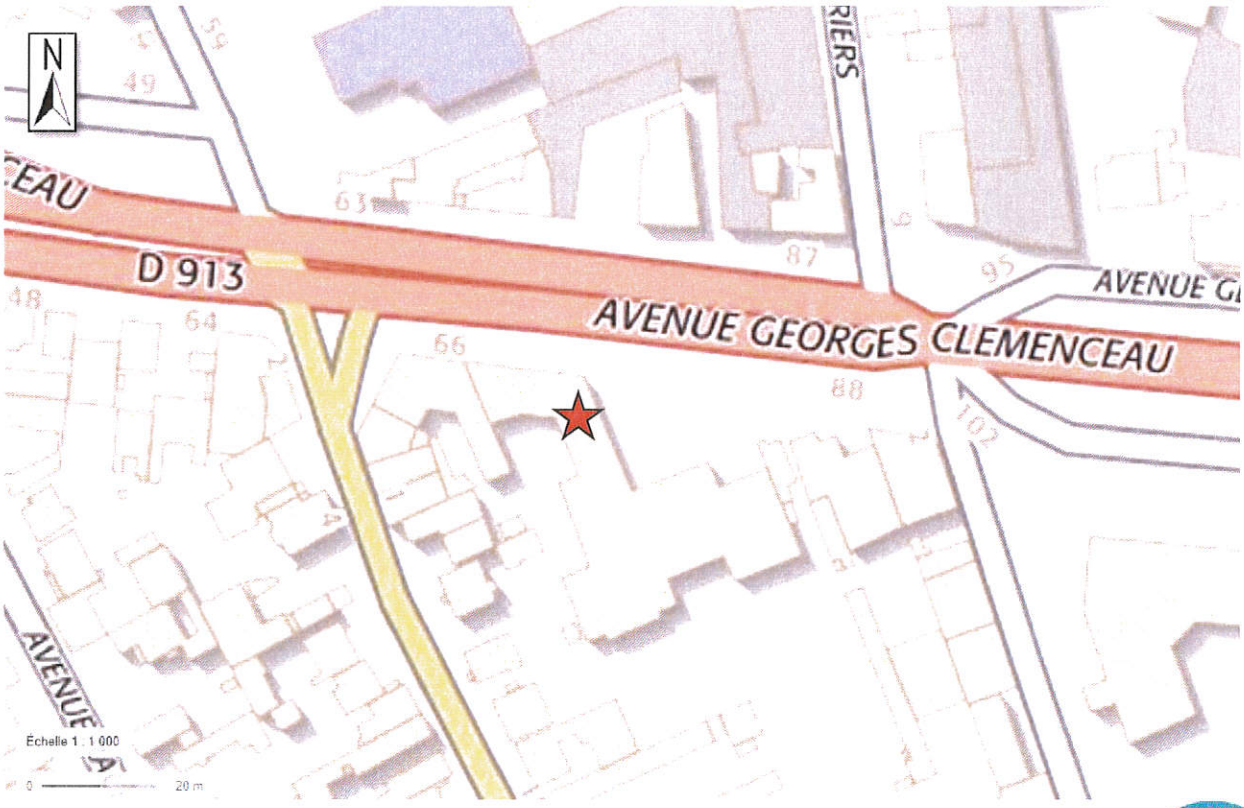

bouygues TELECOM

6.3. PLAN DE MASSE – État existant

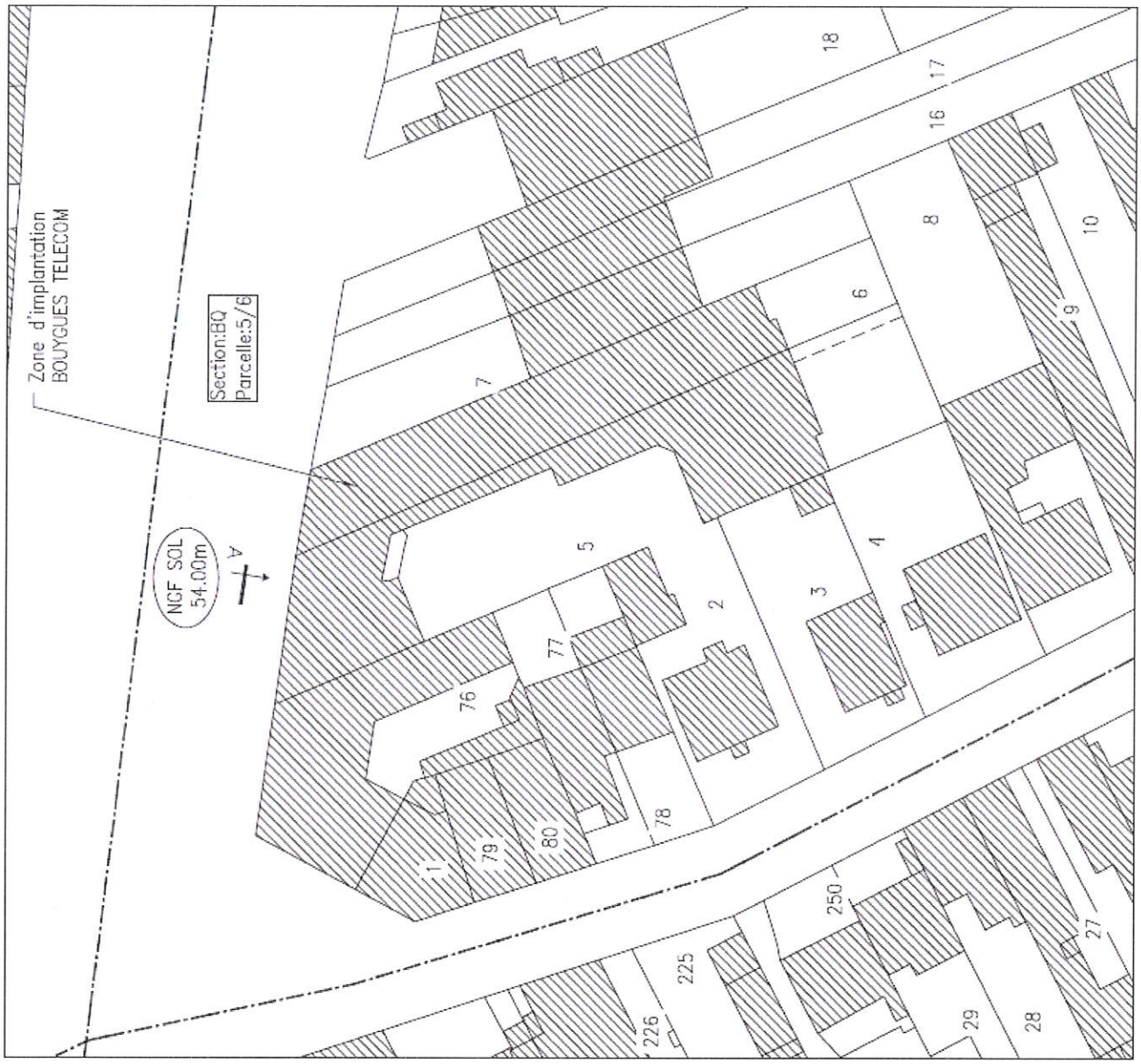

6.3. PLAN DE MASSE – État projeté

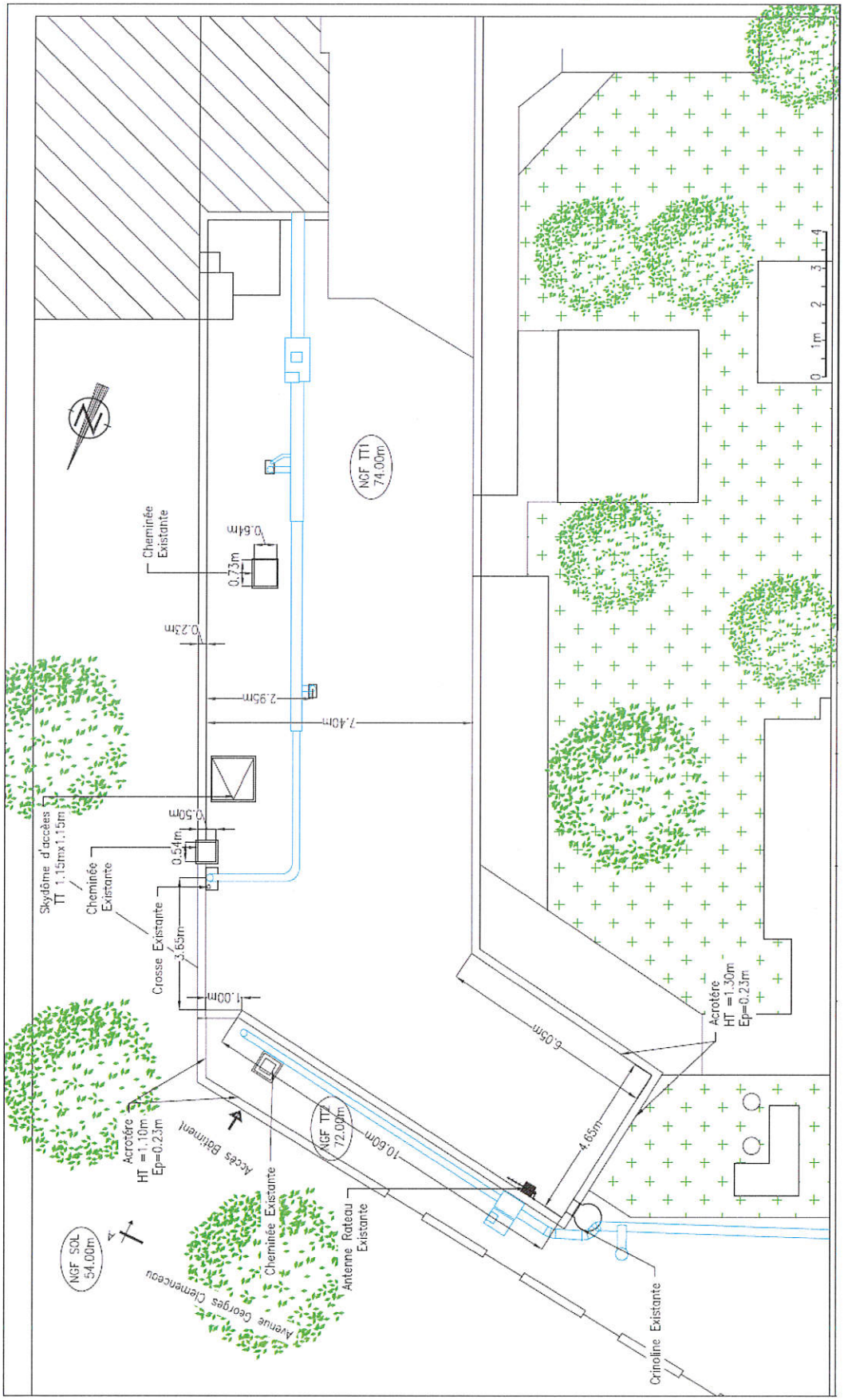

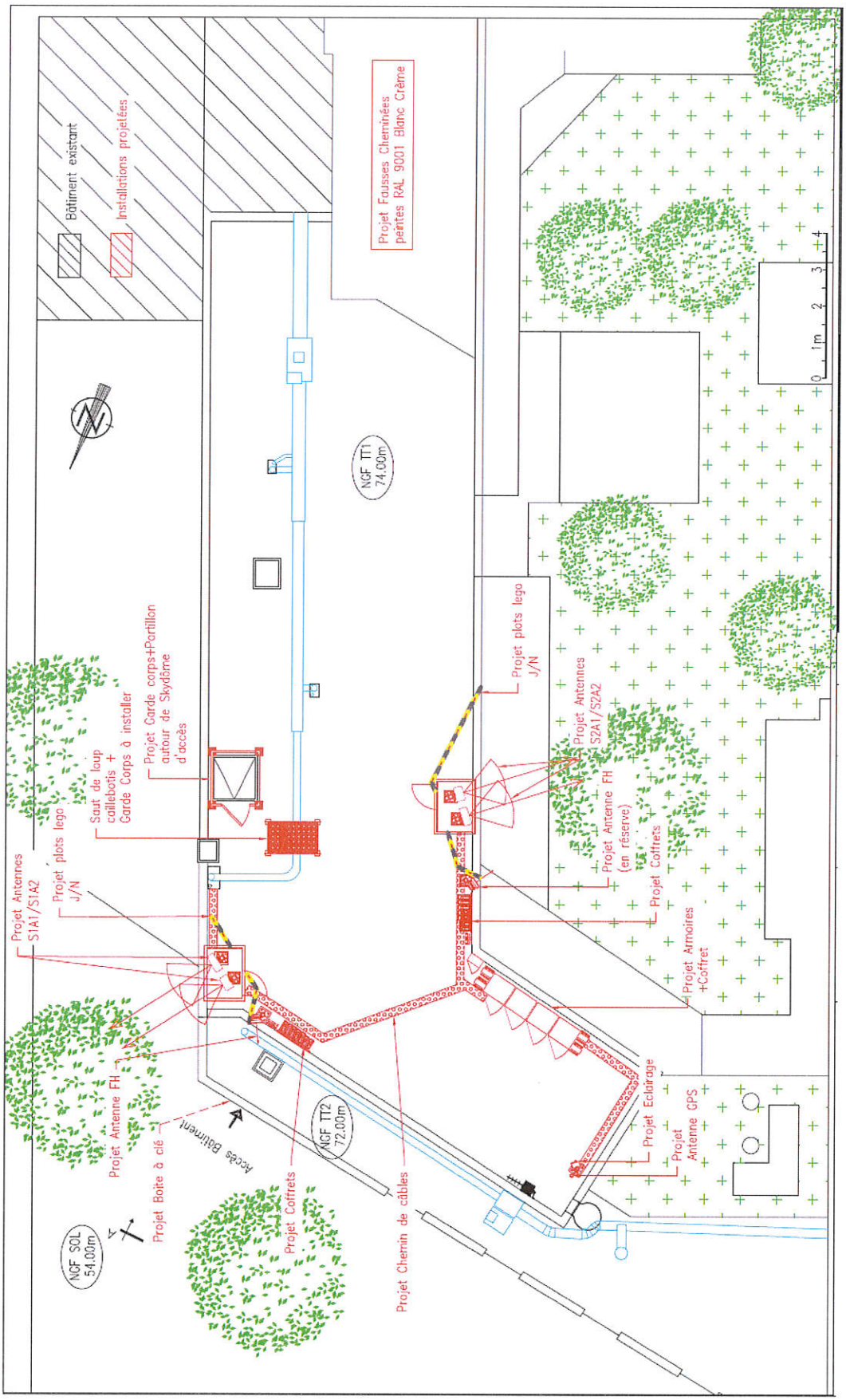
Bâtiment existant
Installations projetées
Projet Fausses Cheminées peintes RAL 9001 Blanc Crème
NGF TT1 74.00m
NGF TT2 72.00m
NGF SOL 54.00m
Projet Garde corps+Portillon autour de Skydôme d'accès
Saut de loup cailebotis + Garde Corps à installer
Projet plots lego J/N
Projet Antennes S1A1/S1A2
Projet Antenne FH
Projet Boite à clé
Accès Batiment
Projet Coffrets
Projet Chemin de câbles
Projet plots lego J/N
Projet Antennes S2A1/S2A2
Projet Antenne FH (en réserve)
Projet Coffrets
Projet Armoires +Coffret
Projet Eclairage
Projet Antenne GPS
0 1m 2 3 4

6.4. VUE EN ELEVATION – État existant

6.4. VUE EN ELEVATION – État projeté

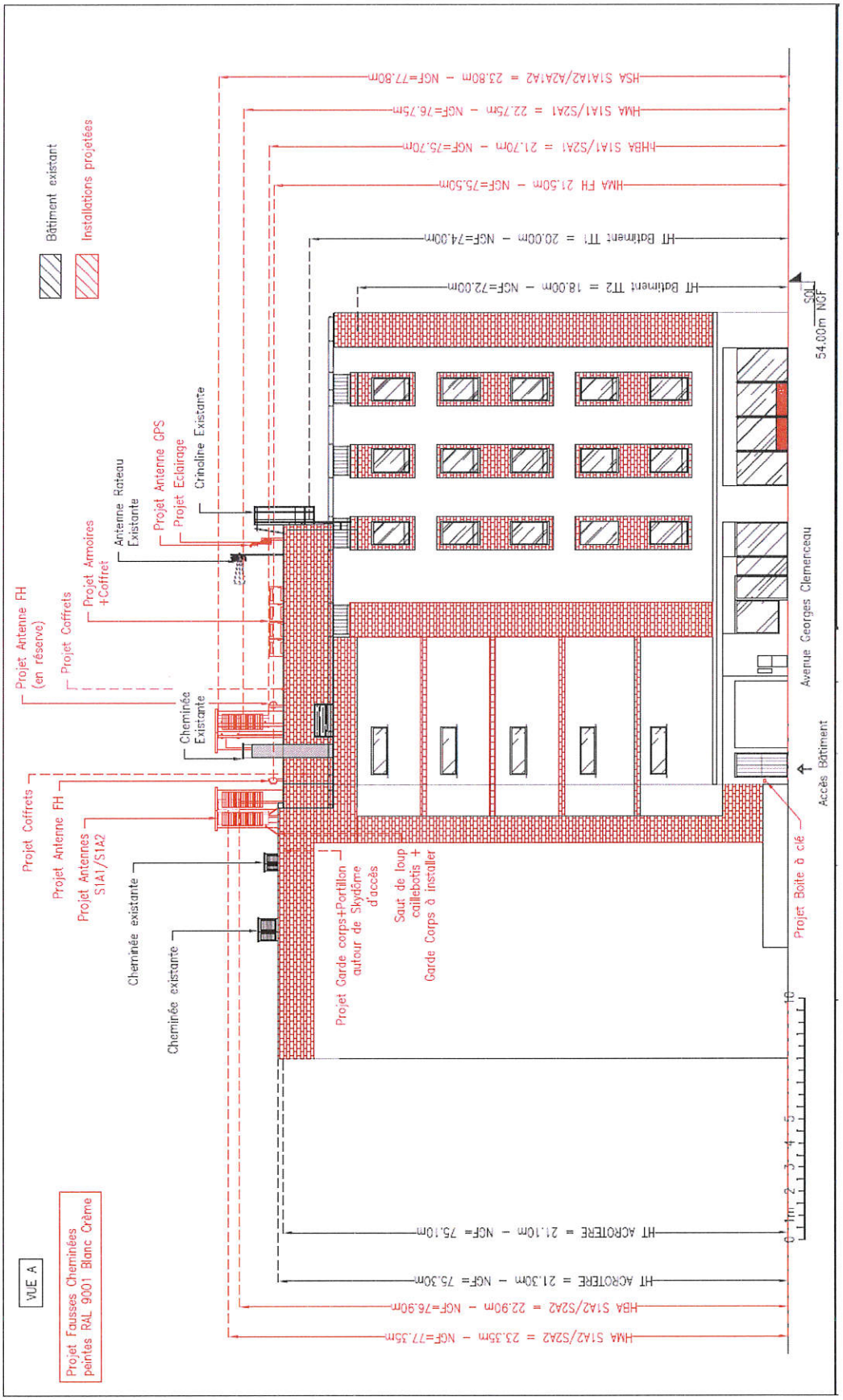

6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX

6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX (suite)

bouygues TELECOM

6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX (suite)

6.5. PHOTOS DU LIEU AVANT TRAVAUX (fin)

6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX

6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX (suite)

6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX (suite)

6.6. PHOTOMONTAGE DU LIEU APRES TRAVAUX (fin)

6.7. LES CARACTERISTIQUES D'INGENIERIE DE L'INSTALLATION PROJETEE

Nombre d'antennes à installer : 4

N° d'antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut[1]	Hauteur par rapport au sol	Tilt prévisionnel[2]	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)	Puissance Apparente Rayonnée (dBw)
1	Radio	LTE 700 LTE800 GSM900 UMTS900 LTE1800 LTE2100 LTE2600	35°	22,75m	0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6°	32.13 32.53 27.71 30.72 37.14 36.49 34.93	29.98 30.38 25.56 28.57 34.99 34.34 32.78
2	/	RESERVE	/	23,35m	/	/	/
3	Radio	LTE 700 LTE800 GSM900 UMTS900 LTE1800 LTE2100 LTE2600	230°	22,75m	0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6° 0-6°	32.13 32.53 27.71 30.72 37.14 36.49 34.93	29.98 30.38 25.56 28.57 34.99 34.34 32.78
4	/	RESERVE	/	23,35m	/	/	/

[1]*Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique*

[2]*Tilt prévisionnel : angle d'inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale*

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Bouygues Telecom s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

bouygues TELECOM

7. CALENDRIER INDICATIF DES TRAVAUX

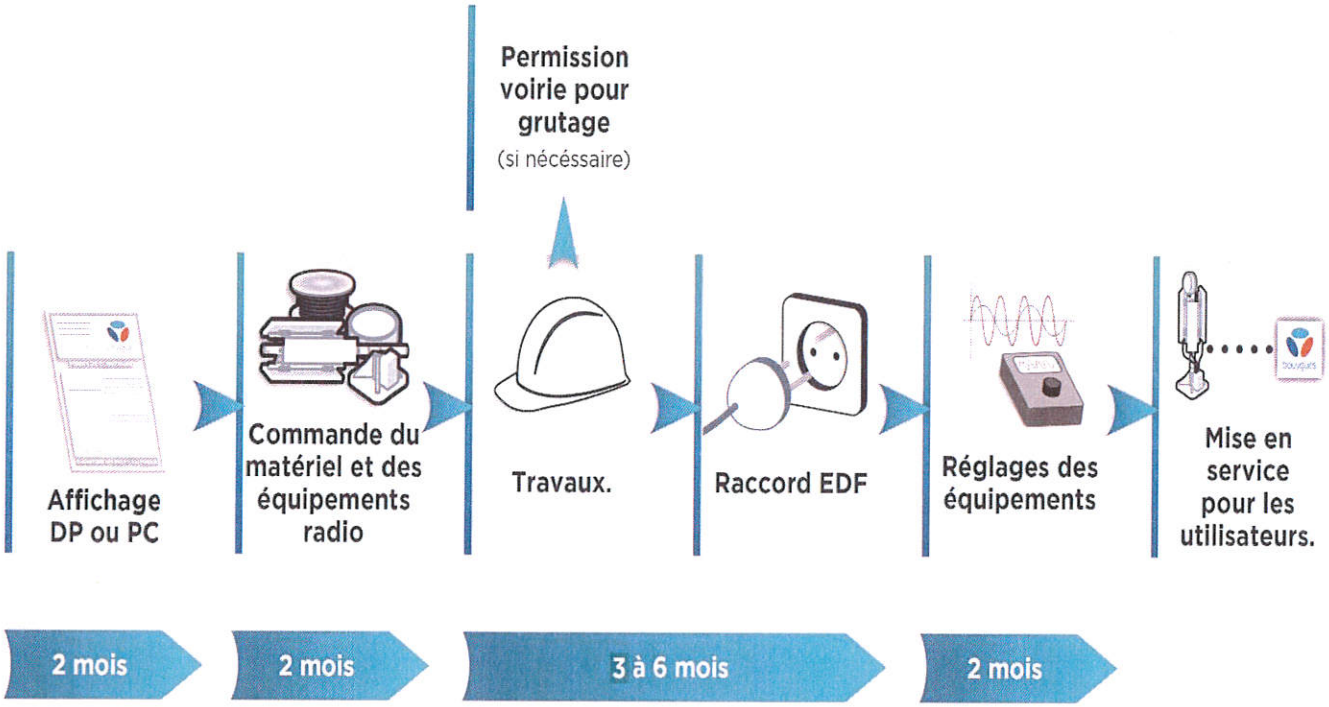

Bouygues Telecom s'engage, dès lors que tous les éléments seront connus, à informer le maire de la commune de la date effective des travaux ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➢ Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public ?

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

○ **oui, balisé** ● **non**

➢ Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

Si la réponse est oui, liste des établissements en précisant pour chacun : le nom, l'adresse, l'estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

○ **oui** ● **non**

Nom	Nature	Adresse	Distance	Estimation de champs reçus en V/m	Estimation en % de la valeur limite[3]

[3] *selon décret n° 2002-775*

bouygues TELECOM

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les contacts pour ce projet :

Pour les questions relatives au projet :

BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE 13-15 AVENUE DU MARECHAL JUIN
92366 MEUDON LA FORET CEDEX

CHEF DE PROJET : Emmanuel ROY
Mail : EROY@bouyguestelecom.fr

Pour la demande d'estimation du niveau de champ électromagnétique relative au projet :

BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE 13-15 AVENUE DU MARECHAL JUIN
92366 MEUDON LA FORET CEDEX

Relations Territoriales: Marc SIFFERT SIRVENT
Mail : MSIFFERT@bouyguestelecom.fr